



**CONSEIL COMMUNAL  
DE VILLARS-LE-TERROIR**

**Procès-verbal n° 5 de la séance du Conseil communal du 15 mai 2017**

Monsieur le Président salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Madame la Boursière, les invités, le public ainsi que le représentant de la presse.

L'heure de convocation étant écoulée, il souhaite la bienvenue à toute l'assemblée et précise que cette 2<sup>ème</sup> assemblée de l'année est une séance d'information, et que par conséquent il n'y aura pas de votation. Il propose de passer à l'ordre du jour.

Monsieur le Syndic Eric Glauser prend la parole pour demander que des modifications soient apportées aux points 6 et 7 de l'ordre du jour, à savoir outre les informations de l'état d'avancement par les commissions ad hoc et la commission finance-gestion, des informations seront données également par la direction de l'ASIRE et par la Municipalité.

Le président prend bonne note de cet ajustement et passe au point 1 de l'ordre du jour.

**Point 1 : Appel**

Monsieur Steeve Devolz qui fonctionne en qualité de secrétaire ad intérim, procède à l'appel.

Sont excusés pour cette séance Madame Nicole Buchwalder ainsi que Messieurs Philippe Benoît, Gilles Cherbuin, Pascal Pittet, Sébastien Pittet et Thierry Pittet.

Le quorum étant atteint et l'assemblée convoquée dans le respect de l'article 48, Monsieur le Président déclare cette séance ouverte.

**Point 2 : Nomination de la nouvelle secrétaire du Conseil Communal**

A la suite de la démission de Monsieur Ludovic Schopfer dont les membres du Conseil Communal ont été informés par courriel en date du 9 mars 2017, le Président demande aux conseillers si une candidature de dernière minute est proposée, ce qui n'est pas le cas. Après des appels de candidatures en amont, le bureau du Conseil a délibéré et a fait le choix de vous présenter Madame Mary-Claire Juriens-Freymond pour le poste de secrétaire à repourvoir et propose aux membres du Conseil Communal de l'élire en qualité de secrétaire du Conseil Communal pour la durée de la législature. Le Président l'invite à se présenter devant l'assemblée pour lui lire le serment figurant à l'article 5 du Règlement du Conseil Communal. Au terme de cette lecture, Madame Juriens-Freymond lève la main pour prêter serment.

Monsieur David Mettraux fait remarquer que les membres du Conseil n'ont pas été invités à voter pour cette nomination à main levée, ce qui est fait. Tous les conseillers l'acceptent, sauf une abstention de Monsieur Ludovic Schopfer.

### **Point 3 : Remarques et/ou questions sur les procès-verbaux des 2 dernières séances du Conseil Communal**

- Procès-verbal n° 3 du 5 décembre 2016
- Procès-verbal n° 4 du 16 janvier 2017

Les Conseillers ayant reçu une copie de ces 2 procès-verbaux, la lecture n'est faite que si l'assemblée le demande, ce qui n'est pas le cas.

#### Procès-verbal N°3

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques, des questions, des commentaires et ouvre la discussion.

Monsieur Alain Herminjard demande la parole pour faire remarquer qu'au point 1 du procès-verbal, il est mentionné comme « excusé » alors qu'il était présent, comme en atteste son intervention relatée sous point 4 dudit procès-verbal.

Monsieur le Président passe en revue les autres points du procès-verbal qui n'appellent pas d'autre remarque. Le procès-verbal est accepté avec l'ajustement du pt. 1.

#### Procès-verbal N°4

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques, des questions, des commentaires et ouvre la discussion sur le 2<sup>ème</sup> procès-verbal.

Monsieur le Syndic fait remarquer que le 3<sup>ème</sup> paragraphe de la 3<sup>ème</sup> page de ce procès-verbal demande une clarification de la part de Monsieur Daniel Leuba, directeur du Codir de l'ASIRE.

Monsieur David Mettraux intervient pour expliquer que Monsieur Leuba n'étant pas membre du Conseil Communal, il ne peut intervenir.

Monsieur le Syndic souhaite qu'il soit bien spécifié que les aménagements routiers et la place de jeux seraient pris en considération dans le crédit d'étude.

Les autres pages du procès-verbal No 4 n'appellent pas de remarque particulière.

### **Point 4 - Communications du Président du Conseil Communal, dépôt de Postulats et/ou motions**

Monsieur le Président lit à l'assemblée la lettre de démission du 6 mars 2017 de Monsieur Ludovic Schopfer et le remercie pour le travail fourni durant toutes les années où il a œuvré en qualité de secrétaire du Conseil Communal. Il précise que la remise des archives et les clés de l'administration communale par Monsieur Schopfer a eu lieu le 13 mars 2017.

Monsieur le Président évoque ensuite les comptes 2015 de la Commune de Villars-le-Terroir qui devaient être clarifiés par la préfecture. En date du 25 avril 2017, après examen des comptes 2015 par Monsieur le Préfet avec l'appui de l'Autorité de Surveillance des Finances Communales (ASFICo), un rapport détaillé a été établi et envoyé par Monsieur le Préfet au Président du Conseil et à la Municipalité avec copie à l'ASFICo. Les conclusions dudit rapport précisent que les comptes 2015 de la commune de Villars-le-Terroir ne nécessitaient aucune correction et qu'ils étaient parfaitement tenus. La lecture de ce rapport n'apporte aucun commentaire de la part de l'assemblée.

Monsieur le Président annonce que le plan directeur régional du Gros-de-Vaud a été approuvé par le Conseil d'Etat avec les réserves suivantes :

- Le chapitre concernant l'emploi et les mesures qui lui sont associées devra être mis en conformité à la ligne d'action D de la 4<sup>ème</sup> adaptation du Plan Directeur Cantonal (PDCn) concernant la gestion des zones d'activités;

- La ligne d'action « Stratégie pour les surfaces d'assolement » devra être mise en conformité à la mesure F12 de la 4<sup>ème</sup> adaptation du PDCn.

Le plan directeur régional du Gros-de-Vaud sera signé par les communes membres de l'Association de développement Région Gros-de-Vaud.

Monsieur le Président nous informe qu'il a reçu, ce soir un courrier de Monsieur Patrick Weinmann qui souhaite qu'il soit pris note de sa décision de se récuser en ce qui concerne les votes et prises de décisions du Conseil Communal par rapport au projet de construction du bâtiment ASIRE/UAPE au nord du complexe scolaire existant. Comme mandataire de l'ASIRE, ceci pourrait créer un conflit d'intérêt. Monsieur le Président en prend acte en le remerciant de sa démarche.

N'ayant reçu aucun postulat ou motion écrits pour ce Conseil Communal, le Président demande s'il y a d'autres interventions. Comme ce n'est pas le cas, il passe au point suivant.

#### **Point 5 : Communications de la Municipalité**

La parole est donnée à Monsieur le Syndic pour les communications de la Municipalité. Il nous fait part de l'invitation adressée à la Commune pour participer au défilé de la Fête des chanteur vaudois à Echallens. Il recherche un porte-drapeau pour le cortège du dimanche 21 mai 2017.

Il n'a pas d'autre information à nous communiquer.

Monsieur le Président propose de passer au point suivant.

#### **Point 6 : Projet ASIRE (Association scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens)**

- **Information sur l'état d'avancement du projet et la présentation aux citoyens de la Commune (représentant ASIRE, bureau d'architecte, commission ad hoc, commission Finance et Gestion)**

La parole est donnée à Monsieur Daniel Leuba, président du Comité de direction de l'ASIRE pour nous rappeler le contexte et les différentes étapes réalisées à ce jour ainsi que la Vision 2020 avec la réorganisation scolaire de la région.

Il passe ensuite la parole à M. Yves-Alain Bigler, directeur opérationnel qui nous fait une présentation à l'aide de divers plans et organigrammes des étapes intervenues depuis l'an passé et la décision prise en date du 16.01.2017 par le Conseil Communal d'accepter le droit de superficie distinct et permanent (DDP) avec les 2 amendements.

Le directeur administratif, Monsieur Jean-Michel Jacquement, évoque plus en détail les problèmes de gouvernance, de responsabilités et de gestion de ce projet. Par une séparation distincte des 2 projets de construction, la gouvernance sera facilitée également au niveau financier. Nous aurons d'une part, le projet de construction à réaliser par l'ASIRE pour un montant de CHF de 7.5 mio et d'autre part, un projet de construction à réaliser par la Commune pour un montant de CHF de 2.9 mio selon les premières estimations faites par le bureau d'architecte aarc à Echallens. Au vu de l'économie actuelle, la publication des appels d'offres pour ces 2 projets devraient déboucher sur des montants plus bas lors de la rentrée des soumissions à fin août.

Il nous informe également sur les travaux d'améliorations liés aux infrastructures qui doivent encore être discutés dès la réception de l'étude faite par le bureau d'Ingénieur Conseils – Transitec.

Les prochaines étapes de ce projet sont la présentation publique (23.05.2017), la mise à l'enquête (30.05.2017), la publication d'appel d'offres (30.06.2017), le vote du crédit de construction par le Conseil intercommunal (29.08.2017), le début des travaux en octobre et la mise en service pour la rentrée des classes en août 2018.

La parole est donnée à la Municipalité par le Président du Conseil.

Monsieur Le Syndic précise que pour le réfectoire qui dans un 1<sup>er</sup> temps devait être dans le projet de l'ASIRE, décision a été prise de détruire la buvette du football afin de construire un nouveau bâtiment qui servirait de réfectoire scolaire, de locaux PPLS, de buvette du football et de jardin d'enfants.

La parole est donnée à Madame Moriggi du bureau d'architecte aarc à Echallens pour une présentation sur écran des plans détaillés ainsi que du projet en 3D.

A la fin de sa présentation, plusieurs questions sont posées concernant des aspects techniques, notamment le type de construction (bois? minergie?), le chauffage au bois, d'éventuels panneaux solaires, l'éventualité d'un subside pour l'isolation de l'ancien bâtiment.

Monsieur Steeve Devolz pose la question quant à l'implantation de la piste de vitesse et saut en longueur à déplacer, l'espace dévolu à la pratique du football étant déjà quelque peu restreint.

Monsieur Stéphane Pittet va dans son sens en précisant qu'il n'y a qu'un terrain de football et un petit espace de verdure pour s'échauffer, et quand est-il pour le matériel lié à la pratique du football?

Madame Moriggi prend bonne note des ces questions d'aménagement et propose d'étudier comment faire pour qu'un local soit mis à disposition et pour positionner ailleurs la piste de vitesse.

Monsieur le Syndic répond que toutes ces problématiques techniques, d'implantation définitive de certains emplacements ainsi que financiers seront étudiés dès demain.

Le Président passe ensuite la parole à Madame Annick Frasseren pour la commission consultative qui nous fait part des échanges constructifs entre ladite commission et les responsables de l'ASIRE pour arriver à un bon projet dans sa globalité.

Pour la commission finance-gestion, c'est ensuite au tour de Monsieur David Mettaux d'intervenir pour nous informer que c'est à partir du lendemain de cette séance que les aspects financiers seront étudiés en détail et il nous assure que tout sera mis en œuvre afin de fournir des états chiffrés détaillés aux membres du Conseil Communal.

Monsieur Alain Herminjard pose une question quant au bien-fondé de l'échange prévu entre les 2 bâtiments.

Monsieur Camille Allaz demande pourquoi l'ASIRE ne prendrait pas les 2 bâtiments en charge et louerait une partie de ceux-ci à la Commune ?

Monsieur David Mettraux souhaite rebondir sur cette question en indiquant qu'avec 2 mises à l'enquête on prend un risque de voir un refus ?

Madame Céline Schmid souhaiterait savoir combien la Commune de Villars-le-Terroir peut se permettre d'investir dans ce projet ?

Monsieur le Syndic précise que c'est tout prochainement que nous aurons beaucoup plus de détails tout en indiquant que les 2.9 mio sont dans la bourse dans la Commune.

Monsieur Camille Allaz précise qu'à son sens, il serait souhaitable de prendre un peu plus de temps pour étudier plus consciemment ce projet.

Monsieur Jacquement intervient pour expliquer pourquoi l'on n'attend pas une année. La solution consisterait à louer un container, ce qui n'est pas souhaitable vu le prix annuel de location CHF 60'000.-- à 70'000.-- par container.

Monsieur Leuba explique pourquoi l'ASIRE ne prend pas en charge les 2 bâtiments en rappelant que certaines communes auront leurs écoles fermées. L'ASIRE fait une fleur à la Commune et il développe les raisons de ce geste. En effet, le principe est de ne pas investir dans des domaines extra-scolaires mais la gouvernance et la clé de répartition des coûts sont primordiales dans un projet tel que celui de Villars-le-Terroir. Des conventions de prestations seront signées en temps voulu avec la commune pour toutes les activités déployées sur le site de Villars-le-Terroir et les rentrées financières ne seront pas négligeables.

Pour Monsieur Leuba, le projet est mature et quasiment abouti, le repousser d'une année serait vu de manière très négative. Il est bien ficelé et vu le problème de chaufferie qui doit être réglé dans le cadre des 2 projets de construction, le moment est tout à fait opportun.

Monsieur Camille Allaz précise que le projet a son entière approbation mais que son seul souci est d'ordre financier.

Madame la Municipale Véronique Pittet rappelle la loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 obligeant les communes à mettre à disposition une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) et que dans ce projet, Villars-le-Terroir est la 1<sup>ère</sup> commune qui ne prendra pas en charge l'UAPE. La question de gouvernance est importante et le bâtiment qui restera communal sera utilisé de manière judicieuse. Il n'est donc pas possible d'imaginer que l'ASIRE prenne en charge le réfectoire. Elle propose à Monsieur Patrick Weinmann de nous faire prochainement un court résumé quant aux coûts du chauffage afin de connaître cet élément financier.

Monsieur Jean-Joseph Pittet aimerait que l'on pense à la qualité de vie des familles parallèlement aux coûts.

Monsieur David Mettaux repose la question des coûts à charge de la Commune et de l'ASIRE et de sa répartition. Il souhaiterait encore avoir des précisions sur le montant exact du cautionnement de l'ASIRE, le rapport de l'organe de révision ne donne pas le même montant.

Monsieur Le Syndic précise que c'est l'ASIRE qui lui a communiqué ce dernier montant.

Monsieur le Président demande des précisions à Madame la Boursière. Elle explique que c'est la Fiduciaire qui lui a demandé d'appeler l'ASIRE pour avoir le montant.

Monsieur le Syndic propose que cette question soit éclaircie très rapidement pour que la Commission Finance – Gestion soit renseignée lors de la séance du 16 mai.

Monsieur le Président informe que le 23 mai prochain, une présentation du projet global sera faite à la population et le lundi 28 août (date à confirmer), un préavis municipal pour l'octroi d'un crédit de construction de 2.9 mio sera à l'ordre du jour du Conseil Communal. Le montant de ce crédit devra encore être finalisé selon la variante choisie définitivement (sous-sol, chauffage, piste de course).

Monsieur le Président remercie la direction de l'ASIRE, le directeur du collège de Court Champ, Monsieur Nicolas Viguet et le bureau d'architecte, Mme Moriggi, pour leurs présentations qui seront déposées sur le site internet de la commune. Il propose de passer au point suivant.

#### **Point 7 : Eoliennes – projet d'implantation**

La parole est donnée par le Président à Monsieur Patrick Weinmann pour une présentation sur écran des différentes démarches/études effectuées par la commission ad hoc.

Monsieur Patrick Weinmann nous présente les considérations énergétiques, les avantages et inconvénients des éoliennes, la législation en vigueur, les démarches en cours, contrats, conventions, l'état de la technique, le principe de précaution et la décision de la commission de demander un vote au Conseil Communal avant le résultat de la votation fédérale du 21 mai 2017. En effet, après toutes les séances de travail et les études menées par la commission, il est ressorti très clairement, à l'unanimité des membres de la commission que l'implantation d'éoliennes sur notre territoire de la commune n'est pas favorable aux habitants de la commune.

Monsieur le Président remercie Monsieur Patrick Weinmann pour son excellente présentation.

Au vu de cette demande de convoquer le Conseil Communal pour une prise de position sur ce projet d'implantation, le courriel du 10 mai de la commission a été transmis par le Président à Monsieur le Préfet pour que la procédure d'une telle demande puisse être traitée en conformité avec le règlement du Conseil Communal et la loi sur l'exercice des droits politiques.

Monsieur le Préfet informe notre Président par courriel du 11 mai 2017 des éléments suivants :

<< La commission ad hoc pour les éoliennes émanant de notre Conseil Communal ne devait pas être constituée. Cette commission aurait dû être un groupe de travail et de ce fait n'a aucune valeur juridique. La situation actuelle s'apparente à de la co-gestion, principe qui ne respecte pas la séparation des pouvoirs. En effet, la procédure de prise de décision du Conseil Communal n'aurait pas été respectée puisque le Conseil Communal ne prend des décisions que sur la base d'un préavis municipal proposé par la Municipalité conformément à son droit général de proposition (art. 35 LC) ou suite à un droit de proposition recevable et pris en considération par le Conseil (art. 31 à 33 LC).

Dans les deux cas, une commission ad hoc est nommée, par le bureau, chargée de rapporter au Conseil Communal sur les préavis rédigés par la Municipalité.

Une éventuelle interdiction des éoliennes sur le territoire de la commune de Villars-le-Terroir nécessiterait à priori une modification du PGA communal. Une telle interdiction introduite dans le PGA devrait donc encore être analysée par le Service du Développement Territorial (SDT) conformément au cadre légal cantonal et fédéral >>.

Monsieur Samuel Kissling demande pourquoi le canton de Vaud devrait implanter autant d'éoliennes ?

Monsieur Camille Allaz, répond que la répartition du nombre d'éoliennes sur le canton de Vaud ne s'explique pas à ce jour.

Monsieur Werner Reist salue la présentation de Monsieur Patrick Weinmann et se demande dans quelle mesure il serait possible de partager cette étude avec les membres du Conseil.

La présentation sera envoyée aux membres du Conseil et également déposée sur le site de la commune.

Monsieur David Mettraux estime que dans le respect de l'article 52 du Conseil Communal, ceux qui ont un intérêt personnel doivent selon lui se récuser.

Monsieur le Président précise que dans le cadre du projet de création d'une Association pour informer la population sur le monde éolien, une audience a eu lieu à la préfecture, en présence de Monsieur le Préfet Pascal Dessauges, Monsieur Camille Allaz et le Président du Conseil Communal, Monsieur Pascal Pollien. Cette séance a eu pour but de clarifier l'application de la récusation selon l'art. 40j al 1 de la loi sur les communes dans le cadre de cette Association si elle devait être constituée. Il en ressort que la récusation doit se faire par le conseiller en cas d'intérêt personnel sinon par le bureau du Conseil, voire par le Conseil Communal.

Pour les propriétaires de terrains qui sont engagés dans ce projet une récusation semble beaucoup plus évidente, l'intérêt personnel est manifeste.

Mme Joëlle Cornuz pose la question de l'implantation de ces éoliennes sur les terrains privés ou communaux ?

Selon Monsieur Patrick Weinmann, il y a à sa connaissance 4 contrats concernant 7 parcelles dont 2 parcelles appartenant à la commune.

Monsieur le Syndic informe que la population aura la possibilité de s'exprimer à ce sujet. Il explique que la Romande Energie aurait souhaité faire partie d'un groupe de travail. Il précise également que la Municipalité est incapable, à ce jour, de connaître la hauteur des mâts et des emplacements.

Monsieur David Mettraux demande que les personnes qui ont signé un contrat avec la Romande Energie s'annoncent pour que les choses soient claires.

Monsieur Alain Herminjard informe qu'il a signé une convention croyant donner son accord pour une étude, il reconstrôlera le document qu'il a signé.

Monsieur le Syndic indique qu'il a également signé un accord mais à ce jour, il n'a aucune précision sur la suite de ce projet.

Monsieur le Président relève qu'en termes de communication, il aurait été possible de mieux faire.

Monsieur Gérard Briquet demande comment faire pour voter pour ou contre le parc éolien ?

Monsieur Patrick Weinmann lui indique la manière de procéder : soit par un postulat, un projet de règlement ou une décision du Conseil mais propose tout d'abord une réflexion entre plusieurs partenaires avant d'aboutir à une décision.

Monsieur Gérard Briquet relève qu'à son sens le projet en l'état doit être refusé.

Monsieur le Syndic précise que, favorable ou non au projet éolien, la population devra se prononcer. Il insiste sur le fait que ce n'est pas parce qu'il y a une étude que le projet aboutira. L'étude touche à sa fin et à ce jour, on ne connaît pas les résultats chiffrés de l'étude et l'impact financier de ce projet.

Monsieur David Pittet pense que ce n'est pas au Syndic de défendre le projet. Pour le Président, nous sommes dans l'information.

Madame Annick Frasseren demande s'il est plus judicieux que le Conseil Communal se prononce avant le vote sur la sortie du nucléaire ?

A la suite de la réponse de Monsieur le Préfet, Monsieur le Président propose de ne pas précipiter les événements et suggère à la commission de déposer lors d'une prochaine séance du Conseil Communal, une motion ou postulat selon l'art. 31 LC, la commission aura également le recul de la votation fédérale du 21.05.2017.

Monsieur Patrick Weinmann précise qu'au début il était plutôt pour ce projet, désireux d'aller dans le sens de la sortie du nucléaire, alors que maintenant, après cette étude, il n'est plus d'accord avec ce projet.

Monsieur José Pittet intervient pour émettre la supposition suivante: si le conseil et la population bloquent le projet et que la Romande Energie déplace ses éoliennes de quelques mètres, elles se retrouveraient à Vuarrens, nous mettant ainsi devant le même problème.

Monsieur Patrick Weinmann précise que c'est avec les forces motrices bernoises que Vuarrens est en discussion et ne comprend pas pourquoi on bloquerait un projet qui n'existe pas pour lui. A ce jour, il existe un contrat entre la Romande Energie et la Commune de Villars. Il nous lit d'ailleurs une lettre de la Romande Energie adressée à la Commune de Villars-le-Terroir où il est fait mention d'autres points qui font penser à un contrat plutôt qu'à une étude.

Monsieur le Président pose la question de savoir si, lorsqu'on parle de la Commune, est-ce de la Municipalité ou du Conseil dont il est question ? Il précise en outre qu'il nous manque encore des éléments et qu'il y a lieu d'attendre le rapport de la commission Finance – Gestion.

Monsieur David Mettraux indique que pour les autorités cantonales, le projet de parc éolien est plus avancé qu'on ne le pense.

Madame la Municipale Véronique Pittet prend la parole pour dire que la Municipalité était d'avis que la population devait se prononcer sur l'étude de ce projet important.

Monsieur Werner Reist évoque les déclarations de Madame Doris Leuthard qui mettait en avant le droit à tout village de s'opposer à de tel projet s'il ne le souhaitait pas.

Monsieur Alain Herminjard propose de profiter de regarder encore le mât avant son démontage afin d'avoir une idée plus précise sur l'emplacement et la hauteur de futures éoliennes.

Madame Joëlle Cornuz est allée écouter Madame Doris Leuthard : elle a posé la question des valeurs immobilières, et on lui a dit qu'il serait possible de faire opposition, elle a des doutes quant à cette déclaration.

Monsieur Ludovic Schopfer pense quant à lui qu'on parle pour ne rien dire puisqu'on est pour les trois quarts des propriétaires, de ce fait il n'y a qu'à tous se récuser.

Monsieur David Mettraux nous invite à ne pas oublier que la Romande Energie et la BCV, qui se basent sur une étude aux USA, sont toutes deux propriétés du canton de Vaud !

Monsieur Patrick Weinmann pense qu'il y a une bonne volonté d'un côté et moins bonne de l'autre, et que maintenant il faut savoir comment on se sort de cette situation !

Monsieur Blaise Lamercy informe qu'il y a d'autres communes qui ont passé par là, notamment Oulens ; pourrait-on les contacter pour connaître leur décision ?

Monsieur le Président se propose de les contacter prochainement pour connaître les différentes étapes suivies pour qu'une votation puisse avoir lieu. Le sujet est vaste et demande mûre réflexion.

Il propose de passer au point suivant.

### **Point 8 - Divers et propositions individuelles**

Monsieur le Président informe que le site de la commune de Villars-le-Terroir – [www.villars-le-terroir.ch](http://www.villars-le-terroir.ch) sous « **consulter toutes les dernières nouvelles en blog** », contient beaucoup d'informations très intéressantes concernant les élections/votations, les autorisations communales ainsi que la vie de notre village comme la création de la nouvelle association VisàVi et invite les membres du Conseil à aller le consulter.

Un membre du Conseil demande si tout peut paraître dans la presse ?

Madame la Municipale Véronique Pittet informe que la Municipalité a demandé à Monsieur Muller, journaliste à 24heures, de lui transmettre l'entier de l'article du Conseil qui sera relu avant que la Municipalité lui donne son aval.

Monsieur le Président pose la question de savoir si ce n'est pas plutôt au Conseil Communal que l'article devrait être soumis ?

Monsieur Muller, précise qu'en sa qualité de journaliste, il n'est tenu qu'à une seule chose : c'est d'obtenir l'autorisation de la personne qu'il cite. Le seul but de la transmission de son article est de corriger d'éventuelles erreurs. Le projet d'article sera transmis au Président du Conseil ainsi qu'à Monsieur le Syndic.

Monsieur le Syndic revient sur son intervention pour rechercher un porte-drapeau pour le cortège de la Fête des Chanteurs de ce dimanche 21 mai à Echallens. Finalement, c'est Madame Joëlle Cornuz qui se propose pour assurer cette tâche.

Monsieur le Président clôt les débats et la parole n'étant plus demandée, il remercie chacun pour sa participation et lève cette séance à 23 h 30.

Ainsi délibéré en séance du 15 mai 2017.

### **Au nom du Conseil Communal**

**Le Président**  
**P. Pollien**



**La Secrétaire**  
**M.-C. Juriens-Freymond**

